



AVIS PUBLIC

Assemblée publique

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1] Lors de la séance que son Conseil a tenue le 18 décembre 2018, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 130/2018 modifiant le Règlement de zonage (2010, chapitre 26) afin de modifier les dispositions applicables à la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine forestier.

2] Ce projet de règlement affecte tout le territoire de la Ville de Trois-Rivières de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITION # 1

Objet :

Le présent projet consiste à supprimer le 12^e paragraphe du 2^e alinéa de l'article 2430.2 et l'article 2430.6 du chapitre XI.1 Disposition applicables à la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine forestier dans le but d'assurer un meilleur encadrement de la pérennité des arbres sur le territoire trifluvien et de ne plus permettre l'abattage des arbres en surnombre de la quantité minimale exigée sur un terrain occupé par un bâtiment principal ou un usage principal.

Territoire visé :

Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville.

3] Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **mardi le 15 janvier 2019 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4] Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5] On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement urbain
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4626
Courriel : urbanisme@v3r.net

6] On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 le projet de règlement n° 130/2018.

Trois-Rivières, ce 9 janvier 2019.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière